

## SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES 65 rue de Richelieu 75002 Paris

## Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 juin 2022

L'assemblée générale est ouverte par Marie-Françoise Limon-Bonnet, présidente, à 14 h 45, dans la salle Notre-Dame du musée de Cluny, où la Société est accueillie par Séverine Lepape, sa directrice.

39 personnes sont présentes et 45 pouvoirs ont été envoyés, soit 84 votes.

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 octobre 2021. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale, qui a été mis en ligne sur la page de la Société et dont des exemplaires sont distribués, est adopté à l'unanimité des présents.
- **2. Rapport moral.** M.-F. Limon-Bonnet fait mémoire des confrères dont la nouvelle du décès est parvenue depuis la dernière assemblée générale, soit neuf personnes. Il s'agit de : Gilbert Cahen; Sophie de Clauzade de Mazieux; M<sup>me</sup> François Dilasser, née Antoinette Huon; François Fossier; M<sup>me</sup> Téos Jurgens, née Madeleine Connat; Guy Parguez; Lucie Roux; Pierre Waksman; Georges Weill. Elle évoque la carrière de chacun et demande une minute de silence.

Suit le rapport moral. Après avoir remercié les membres du bureau et du conseil d'administration de leur implication dans la vie de la Société, M.-F. Limon-Bonnet fait état des deux réunions du conseil d'administration qui se sont tenues respectivement le 2 octobre 2021 et le 30 mars 2022.

Elle signale que seuls neuf mois se sont écoulés depuis la dernière assemblée générale, que les contraintes liées à la crise sanitaire avaient obligé de placer à titre exceptionnel en fin d'année pour la seconde fois. Pour autant, cette courte période a été riche d'accomplissements. La Société a continué d'apporter tout son soutien aux opérations menées dans le cadre du bicentenaire de l'École, en particulier en subventionnant le grand bal organisé à cette occasion, le 13 novembre 2021 dans le salon Opéra de l'hôtel Intercontinental, et en s'associant à la vente de pulls floqués du logo du bicentenaire organisée par le Bureau des élèves et étudiants de l'École (BDEE).

Le mois de décembre 2021 a aussi été marqué par le renouvellement de l'opération de parrainage, organisée en lien avec le BDEE et l'Association des diplômés et des étudiants de master de l'École des chartes (ADEMEC), sous la houlette de Fabien Aguglia, dont l'ambition est de resserrer davantage les liens entre futurs et anciens chartistes partageant des intérêts scientifiques et professionnels communs, en mettant en relation un confrère installé dans la vie professionnelle, le cas échéant retraité, et un jeune en formation, qui est ainsi aidé dans son projet de carrière ou de recherche.

Depuis la dernière assemblée générale, le prix Madeleine Lenoir de 2022 a été décerné à Damien Fontvieille (promotion 2016) pour la publication de sa thèse de doctorat, *La galaxie Bochetel : un clan de pouvoir au service de la Couronne de France de Louis XII à Louis XIII*, aux éditions de l'École, et la Société a soutenu la publication du recueil d'articles de Bernard Barbiche paru aux mêmes éditions et intitulé *Le roi et l'État : regards sur quelques institutions de la France moderne (XVI*<sup>e</sup>-

XVIII<sup>e</sup> siècle). Un complément de subvention a par ailleurs été apporté à la publication aux éditions de l'École de la thèse d'École de Clément Tisserant (promotion 2013), L'œuvre juridique du doctor Tholosanus Pierre Hélie (milieu du XIV<sup>e</sup> siècle), qui avait été lauréate du prix Madeleine Lenoir en 2019.

Si aucune sortie n'a été organisée depuis l'excursion dans la Perche du 22 mai 2021, M.-F. Limon-Bonnet annonce des perspectives pour l'automne, peut-être au château de Villers-Cotterêts, et rappelle qu'une visite de l'exposition des Archives nationales « La guerre des moutons : le mérinos à la conquête du monde (1786-2021) » a réuni les sociétaires le 15 mars 2022, sous la conduite de l'un de ses commissaires, Henri Pinoteau (promotion 2015).

M.-F. Limon-Bonnet achève son bilan moral par des remerciements à l'adresse de David Feutry, directeur de la Bibliothèque de l'École des chartes, qui tient ferme les rênes de la revue. À partir de 2022 et du tome 176, la BEC reprend son rythme de publication semestriel, alternant un numéro thématique et un numéro de varia. Le premier des deux fascicules à paraître rassemblera un dossier sous la direction d'Olivier Poncet intitulé « L'École des chartes : un portrait intellectuel (xxe-xxe siècles) ». Il s'agira de la contribution de la BEC au bicentenaire de l'École, qui abordera l'histoire des enseignements, les nouveaux domaines de recherche qu'a investis l'École, les carrières (avec une partie intitulée « Une École de terrain : les "hussards noirs" de l'histoire et des patrimoines », qui a donné lieu à un appel à communication de la Société auprès de ses membres) et l'international. La situation de la BEC s'est également améliorée du fait de la signature avec l'École, en 2019, d'une convention de publication, dont le conseil d'administration, dans sa dernière réunion, a décidé la reconduction, sous une forme renouvelée. D'une part, la revue sera désormais publiée en coédition avec l'École, sur les plans pratiques et matériels (la conduite intellectuelle de la revue restant à la main de D. Feutry et du comité de lecture) ; d'autre part, une nouvelle chaîne de production a été instaurée, la publication assistée par ordinateur (PAO) étant confiée à l'École et l'impression et le routage, à l'imprimerie Paillart. M.-F. Limon-Bonnet annonce par ailleurs que la partie de la revue consacrée à la bibliographie a été reprise depuis l'automne 2021 par Claire Béchu-Bénazet.

Mis aux voix, le rapport moral est adopté à l'unanimité.

- **3.** Actualités de l'École des chartes. M.-F. Limon-Bonnet présente les excuses de Michelle Bubenicek, directrice de l'École, souffrante, qui devait faire état des actualités et des perspectives de l'École à l'international. Ce point est renvoyé à la prochaine assemblée générale de la Société.
- **4. Rapport sur la publication de la Bibliothèque de l'École des chartes.** En son absence, Jean-Charles Bédague, secrétaire, lit le rapport sur l'état de la Bibliothèque de l'École des chartes que lui a adressé son directeur, D. Feutry :

« Je m'excuse de ne pouvoir être des vôtres en ce samedi. Des aléas inattendus de transport m'ont rendu l'accès à la capitale impossible.

« Un point sur la revue. Le numéro du bicentenaire est quasi bouclé. Les épreuves ont été envoyées aux auteurs et récupérées. Nous en sommes à l'index et nous espérons envoyer d'ici fin juin le bon à tirer à Paillart. Vous recevrez donc courant juillet votre numéro anniversaire, composé d'une quinzaine de contributions, pour un ensemble de près de 900 000 signes, ce qui en fait un volume dense, mais très varié, tant dans les perspectives que dans les contributeurs. Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler qu'il s'agit du premier numéro de la BEC à faire appel à contribution aux membres de la Société, avec un grand succès. Je tiens à remercier pour ce numéro Olivier Poncet, qui en est l'architecte, et Géraldine Hue, le maître d'œuvre. Ils livrent un numéro qui s'intéresse à une histoire de l'École encore inexplorée, celle de la formation des chartistes et de ses aléas, voire de ses crises. Il propose une histoire loin d'être tracée ou linéaire, chaotique parfois, mais qui montre aussi que l'École avance et change. Des « clercs chevaliers » évoqués par Odile Welfelé aux humanités numériques, le fossé peut paraître immense, mais il s'agit d'une réalité : une École toujours en mutation, loin des stéréotypes.

« Le numéro de *varia* de décembre prochain est en préparation, avec trois à quatre articles et trois textes de mélanges. Je vous les présenterai lors de notre prochaine assemblée. Je remercie à ce titre Claire Béchu-Bénazet, chargée de la bibliographie, qui fait un travail remarquable. Le prochain numéro thématique de

juillet 2023 sera piloté par Édouard Vasseur autour d'un ensemble de textes en lien avec les institutions contemporaines.

« Je vous renouvelle mes excuses et souhaite pouvoir parler plus longuement et directement de la BEC lors d'une prochaine réunion. »

Le détail du sommaire du dossier «L'École des chartes: un portrait intellectuel ( $xx^e$ - $xxi^e$  siècles) », à paraître dans le premier fascicule du t. 176 de la revue, est distribué aux sociétaires présents.

**5. Rapport financier sur l'exercice 2021.** – Romain Le Gendre, trésorier, présente les comptes de l'exercice budgétaire 2021 (annexés au présent procès-verbal), qui affichent un excédent de 4 737,55 €.

Les recettes ont été conformes aux prévisions : elles ont représenté un montant global de 38 378,23 €. Elles incluent une subvention de 5 000 € du service interministériel des Archives de France, qu'il faut remercier pour son soutien renouvelé. Il convient également de remercier les généreux donateurs (plus de 1 000 € de dons). Le versement de Droz a été moins important que l'année précédent, avec un peu moins de 6 800 €.

Les coûts de fabrication de la BEC ont été semblables à ceux de 2020 : ils ont représenté environ 14 500 €. La Société a pris en charge, comme les années précédentes, les frais d'impression et d'expédition de soixante-deux exemplaires destinés à des sociétés savantes et à des bibliothèques françaises et européennes dans le cadre d'échanges entre celles-ci et la bibliothèque de l'École.

Les manifestations et actions mises en œuvre dans le cadre du bicentenaire de l'École ont conduit à plusieurs dépenses : une subvention à l'École pour la réalisation d'une vidéo par le youtubeur Benjamin Brillaud, alias « Nota Bene » (3 000 €), l'envoi de fleurs aux archivistes paléographes centenaires (135 €), une aide au BDEE pour l'organisation du grand bal du bicentenaire (2 000 €). Trois aides à publication ont été versées : le prix Madeleine Lenoir de 2021 (3 000 €), décerné à Michaël Bloche (promotion 2012) pour la publication de sa thèse de doctorat, Le chartrier de l'abbaye de la Trinité de Fécamp : étude et édition critique (928/929-1190), postérité du fonds, aux Presses universitaires de Caen ; une aide de 1 000 € pour la publication des Mélanges réunis en l'honneur d'Élisabeth Verry (promotion 1978) à l'occasion de son départ à la retraite et intitulés Au bonheur des archives d'Anjou ; une aide de 1 500 € pour la publication du recueil d'articles déjà cité de B. Barbiche, Le roi et l'État : regards sur quelques institutions de la France moderne (XVI°-XVIII° siècle).

Deux opérations ont été neutres, ou presque, financièrement : la vente de pulls floqués du logo du bicentenaire, organisée avec le BDEE, ainsi que la sortie annuelle dans le Perche du 22 mai 2021.

Enfin, l'évolution du placement du legs Lenoir a été favorable en raison du contexte économique et financier. La valeur du placement au 31 décembre 2021 (environ 261 700 €) doit toutefois être nuancée: le contexte économique mondial moins favorable au début de l'année 2022 a, en effet, conduit à une importante diminution de la valeur du placement.

Le rapport financier 2021 est approuvé à l'unanimité.

**6. Projet de budget pour 2022.** – R. Le Gendre présente le projet de budget pour l'exercice budgétaire 2022 (annexé au présent procès-verbal).

Il estime que l'on peut s'attendre à une collecte de cotisations de près de  $20\,000\,$ €. Le reversement de Droz pour les abonnements à la *BEC* sera plus important qu'en 2020, soit environ 9 100 €. Un dossier de demande de subvention a par ailleurs été déposé auprès du service interministériel des Archives de France, à hauteur de  $5\,000\,$ €. Au global, les recettes devraient atteindre un montant de  $38\,500\,$ €.

Les dépenses tiennent compte de la fin des cérémonies du bicentenaire de l'École. Ainsi, le budget prévu l'an dernier pour les actions de communication est en partie reporté sur les aides à publications et sur la BEC. La publication en deux fascicules du t. 176 et la hausse du prix du papier

nécessitent de prévoir une somme de 20 000 €, à savoir 5 000 € en frais de vacation et 15 000 € en frais d'impression et d'envoi postal. En matière d'aides à publications, il sera possible d'accorder en 2022 un prix Madeleine Lenoir et plusieurs autres subventions, pour un total de 8 000 €.

Le projet de budget est approuvé à l'unanimité.

7. Fixation du taux de la cotisation pour l'année 2023. – R. Le Gendre indique que le nombre d'adhérents se maintient: en 2021, 24 nouvelles adhésions ont été enregistrées, contre 4 décès, 2 démissions et 5 radiations, mais on compte 38 adhérents dont la dernière cotisation remonte à 2016, 2017 ou 2018. La Société compte, à ce jour, 507 adhérents (287 femmes et 220 hommes), issus de la promotion 1944 à la future promotion 2024 et incluant 28 adhérents domiciliés à l'étranger.

Les comptes de la Société étant bons, sur proposition du trésorier, la cotisation reste fixée à 46 € pour l'année 2023 (61 € pour une double cotisation et 30 € pour une cotisation d'élève ou d'étudiant).

**8. Renouvellement partiel du conseil d'administration.** – Parmi le tiers sortant, élu en 2019, deux membres n'ont pas souhaité se représenter. Il s'agit de Cédric Giraud et de Laurent Perrillat. Sont proposés pour les remplacer : Sébastien Barret (promotion 1997), chargé de recherche au CNRS, responsable de la section de diplomatique de l'Institut de recherche et d'histoire des textes, et Marie Bolot (promotion 2021), conservateur stagiaire du patrimoine dans la spécialité Archives.

Tous les autres membres du tiers sortant ont souhaité se représenter. Il s'agit de : Fabien Aguglia, Claire Béchu-Bénazet, Yves-Marie Bercé, Isabelle Chave, Bruno Delmas et Caroline Heid-Guillaume.

À l'issue des opérations de vote sont élus ou renouvelés au conseil d'administration, avec 84 voix sur 84 suffrages exprimés: Sébastien Barret, Claire Béchu-Bénazet, Yves-Marie Bercé, Marie Bolot, Isabelle Chave et Caroline Heid-Guillaume, et, avec 83 voix, Fabien Aguglia et Bruno Delmas. L'ensemble des huit candidats figurant sur le bulletin est donc élu.

Sont ainsi membres du conseil d'administration: Fabien Aguglia, Bernard Barbiche, Sébastien Barret, Claire Béchu-Bénazet, Jean-Charles Bédague, Cécile Bellon, Romain Benoit-Lévy, Yves-Marie Bercé, Marie Bolot, Isabelle Chave, Bruno Delmas, Gilles Désiré dit Gosset, François Falconet, David Feutry, Caroline Heid-Guillaume, Romain Le Gendre, Marie-Françoise Limon-Bonnet, Jean-François Moufflet, Nola N'Diaye, François Ploton-Nicollet, Yann Potin, Jacqueline Sanson, Marc Smith et Françoise Vielliard. Le directeur de l'École est convié à tous les conseils.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 15 h 50. Elle est suivie d'une visite, par sa directrice, Séverine Lepape (promotion 2004), des espaces rénovés du musée de Cluny. Enfin, un verre amical est servi au café « Le Sorbon », rue des Écoles, moment de convivialité particulièrement apprécié par l'ensemble des sociétaires présents.

La présidente,

Le secrétaire.

Marie-Françoise LIMON-BONNET

Jean-Charles Bédague



## SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES 65 rue de Richelieu 75002 Paris

Assemblée générale du 18 juin 2022

Annexes au procès-verbal

	Budget 2021 adopté	Comptes 2021	Budget 2022 proposé
Report au 01/01/2021	,	125 169,62 €	
Recettes			
Cotisations :	21 000 €	18 978,00 €	20 000 €
Ventes pulls du bicentenaire :	3 000 €	2 995,20 €	0€
Ventes billets bal bicentenaire :		1 810,00 €	0€
Dons :	1 800 €	1 041,00 €	1 400 €
Subventions :	5 000 €	5 000,00 €	5 000 €
Vente de la <i>Bibliothèque de l'Ecole des</i>			
chartes (versement Droz)	6 800 €	6 752,89 €	9 100 €
Inscriptions à la sortie annuelle :	2 000 €	1 408,00 €	2 000 €
Intérêts du livret A :	400 €	393,14 €	1 000 €
Total:	40 000 €	38 378,23 €	38 500 €
<u>Dépenses</u>			
Publication de la <i>Bibliothèque de</i>			
l'Ecole des chartes	15 000 €	14 512,13 €	20 000 €
Dont vacation		4 900,00 €	
Dont impression et envoi postal		9 612,13 €	
Secrétariat :	100 €	0,00 €	100 €
Prix élèves :	1 200 €	600,00 €	1 200 €
Aides à publication :	6 400 €	5 500,00 €	8 000 €
Réunions, actions de communication, hommages :	12 000 €	8 254,26 €	6 900 €
Dont cocktail soirée parrainages :		386,40 €	
Dont cocktail AG :		282,26€	
Dont aides au Bureau des étudiants :		3 800,00 €	
Achats pulls du bicentenaire :	3 000 €	2 995,20 €	0 €
Dépenses sortie annuelle	2 000 €	1 508,00 €	2 000 €
Assurance MAIF	200 €	193,09 €	200 €
Frais bancaires	100€	78,00 €	100 €
Total :	40 000 €	33 640,68 €	38 500 €
Excédent/déficit		4 737,55 €	
Report à nouveau au 31/12/2021		129 907,17 €	

		Au 1er janvier 2021	Au 31 décembre 2021
La Banque postale - Compte courant :		46 542,25 €	50 886,66 €
La Banque postale - Livret A :		78 627,37 €	79 020,51 €
Caisse:		0,00€	0,00€
TOTAL:		125 169,62 €	129 907,17 €
	Au 22 février 2017	Au 1er janvier 2021	Au 31 décembre 2021
LCL - Legs Lenoir / Valeur liquidative des parts Amundi Rendement Plus I (15,213 parts)	Au 22 février 2017 235 681,93 €	<b>Au 1er janvier 2021</b> 255 676,68 €	Au 31 décembre 2021 261 703,46 €
liquidative des parts Amundi Rendement Plus I		,	